

**Assemblée générale
Conseil de sécurité**

Distr. générale
8 novembre 2018
Français
Original : anglais

Assemblée générale
Dixième session extraordinaire d'urgence
Point 5 de l'ordre du jour
Mesures illégales prises par Israël à Jérusalem-Est occupée et dans le reste du Territoire palestinien occupé

Conseil de sécurité
Soixante-treizième année

Lettres identiques datées du 30 octobre 2018, adressées au Secrétaire général, à la Présidente de l'Assemblée générale et au Président du Conseil de sécurité par la Chargée d'affaires par intérim de la Mission permanente d'observation de l'État de Palestine auprès de l'Organisation des Nations Unies

Les forces militaires d'Israël, Puissance occupante, continuent de tuer de sang-froid des enfants palestiniens innocents et sans défense, en violation flagrante du droit international, y compris du droit humanitaire et du droit des droits de l'homme. Alors que l'article 6 de la Convention relative aux droits de l'enfant dispose que « tout enfant a un droit inhérent à la vie » et engage les États parties à assurer « dans toute la mesure possible la survie et le développement de l'enfant », les enfants palestiniens sont chaque jour privés de ce droit par cette occupation cruelle et illégale.

Israël continue sans relâche et en toute impunité de tuer des Palestiniens qui manifestent pacifiquement dans le cadre de la Grande Marche du retour ou de porter atteinte à leur intégrité physique, en particulier dans la bande de Gaza soumise au blocus. Nous sommes au regret d'avoir à communiquer une nouvelle liste de civils palestiniens, dont quatre enfants, qui ont été tués pour la seule raison qu'ils avaient revendiqué leur liberté et demandé que soit mis fin à leur déshumanisation sous cette occupation coloniale oppressive.

Le 23 octobre 2018, Muntasir Muhammad al-Bazz (17 ans) a été tué par les forces d'occupation israéliennes, qui ouvrent régulièrement le feu sur des civils palestiniens non armés, en application d'une politique consistant clairement à tirer pour tuer.

Le 26 octobre, cinq Palestiniens, Ahmad Said Abu Libdeh (22 ans), Ayyash Ghassan Shaath (23 ans), Nassar Iyad Abu Teem (23 ans), Muhammad Khalid Abd al-Nabi (27 ans) et Jabir Abu Hameesa (27 ans), ont aussi été violemment assassinés par les forces d'occupation.

Ensuite, le 27 octobre, plus de 85 sites de la bande de Gaza, où la densité de population est très élevée, ont été pris pour cible par des avions militaires israéliens



et, le 28 octobre, trois autres garçons palestiniens ont été tués : Abdul Hameed Abdul Aziz Abu Zaher (13 ans), Mohammed Ibrahim al-Sutari (13 ans) et Khaled Bassam Abu Saeed (14 ans). Ces faits portent à au moins 217 le nombre total de Palestiniens tués depuis le début des manifestations le 30 mars, tandis que 20 000 civils ont été blessés, dont beaucoup ont été gravement touchés et resteront handicapés à vie.

Comme Amnesty International l'a signalé récemment, depuis le début de la Grande Marche du retour, les soldats israéliens ont fait usage d'« armes de guerre à haute vitesse destinées à causer le maximum de dégâts aux manifestants palestiniens qui ne représentent pourtant pas de menace imminente pour eux ». Amnesty International a dénoncé ces « tentatives manifestement délibérées visant à tuer et mutiler des personnes » et les a qualifiées de « profondément choquantes, et tout à fait illégales », certains cas « s'apparentant à des homicides intentionnels, ce qui constitue une grave violation des Conventions de Genève et un crime de guerre ». L'organisation a averti que l'annonce par Israël d'une politique de « tolérance zéro » à l'égard des manifestations à Gaza donnerait « carte blanche à l'armée israélienne pour multiplier les homicides illégaux qui alourdissent le bilan ».

Des avertissements à ce sujet sont lancés sans cesse et se multiplient. Lors de son dernier exposé au Conseil de sécurité, le Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient, Nickolay Mladenov, a souligné que « la situation à Gaza était en train d'imploser », ajoutant que « ce n'était ni une hyperbole, ni de l'alarmisme, mais bien une réalité ». Dans le même temps, le Coordonnateur spécial adjoint pour le processus de paix au Moyen-Orient, Jamie McGoldrick, a déclaré que les travailleurs humanitaires à Gaza avaient du mal à faire face à cette « catastrophe effroyable », prévenant que la situation « pourrait encore empirer » l'année prochaine.

Pourtant, en dépit de la multitude de preuves présentées par l'Organisation des Nations Unies, par les organisations de défense des droits de l'homme et par le personnel paramédical et les journalistes qui travaillent sur le terrain, notamment les récits de témoins oculaires et les images vidéo qui décrivent et montrent des tireurs embusqués, des chars et des drones israéliens prenant pour cible des manifestants palestiniens pacifiques, y compris des enfants, Israël persiste dans ses mensonges et ses récits inventés de toutes pièces, laissant entendre qu'il n'y a qu'à eux-mêmes que les Palestiniens, pourtant frappés par des balles israéliennes, peuvent reprocher les meurtres qui les accablent et que ses actes illégaux visent à contrer des menaces pesant sur sa sécurité.

Il faut rejeter ce discours mensonger et insultant et réaffirmer le droit de réunion pacifique du peuple palestinien. Par ailleurs, la communauté internationale doit rappeler à la Puissance occupante les obligations que lui impose le droit international et insister sur l'importance du respect et la nécessité de renoncer au postulat d'exceptionnalisme dont Israël se prévaut.

Face à une entreprise aussi systématique de déshumanisation du peuple palestinien, force nous est de rappeler qu'il ne peut être attendu d'aucun peuple, palestinien ou autre, qu'il endure des décennies d'oppression violente, de domination et de contrôle sans au moins s'élever contre cette injustice, y compris lors de manifestations pacifiques. Non seulement il n'est pas étrange, mais il est normal et prévisible, en pareilles circonstances, que les Palestiniens se dressent pour protester contre les conditions insupportables qu'on les force à subir, notamment à Gaza, que les onze années de blocus israélien illégal ont littéralement transformée en « prison à ciel ouvert » selon de trop nombreuses personnes. Comme l'a fait remarquer le Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme dans les territoires palestiniens occupés depuis 1967, Michael Lynk, la situation désespérée de Gaza

« explique en grande partie la dynamique des manifestations de grande envergure à la frontière de Gaza dont le monde a été témoin ces sept derniers mois ».

Or, malgré les appels répétés que nous lançons à la communauté internationale pour qu'elle mette d'urgence un terme aux crimes incessants d'Israël, l'impunité a rendu notre peuple encore plus vulnérable à la brutalité de cette occupation illégale. La communauté internationale doit agir d'urgence pour faire appliquer les normes du droit international. Chacun sait que l'occupation israélienne ne saurait se maintenir ne serait-ce qu'un seul jour sans que la Puissance occupante ne commette des infractions grossières et flagrantes – son existence même repose sur des crimes. Il est plus que grand temps de prendre des mesures sérieuses propres à faire répondre Israël de ses crimes, qui constitueraient une première étape nécessaire pour mettre fin aux causes profondes du mécontentement et des souffrances du peuple palestinien : les 51 années d'occupation coloniale de la Palestine, dont 11 années de blocus aérien, maritime et terrestre imposé à Gaza.

À cet égard, nous appelons également une nouvelle fois votre attention sur les violations intentionnelles et systématiques qui continuent d'être commises par la Puissance occupante en Cisjordanie, y compris Jérusalem-Est, où Israël poursuit ses activités de colonisation, promulguées et appliquées par des responsables israéliens à tous les échelons de l'État, tandis que des responsables politiques israéliens font des déclarations explicites, provocantes et agressives appelant à l'annexion de la Cisjordanie. Comme l'a exposé M. Lynk la semaine dernière, « pendant cinq décennies d'occupation, Israël a profondément marqué l'ensemble de la Cisjordanie de son empreinte souveraine » et, cette année, des parlementaires israéliens ont pris de nombreuses initiatives importantes, « qui sont devenues autant de feux verts pour l'adoption de mesures d'annexion plus formelles ».

Les événements présentés ci-après, qui ont eu lieu ces dernières semaines, constituent quelques exemples des violations incessantes et de la violence quotidienne que subissent les Palestiniens du fait des activités de peuplement israéliennes.

Cette semaine, le Gouvernement israélien a annoncé son intention de mener à bien la construction de 20 000 nouveaux logements illégaux à Jérusalem-Est occupée. Début octobre, Israël a approuvé un projet de construction d'un montant de 6 millions de dollars, en vue d'agrandir également les colonies de peuplement situées au cœur de la ville occupée d'Al-Khalil (Hébron), où 800 colons résident déjà illégalement. Le 27 octobre, des colons israéliens se sont emparés d'une maison dans le quartier de Silwan à Jérusalem-Est, après que des soldats israéliens ont chassé sous la menace des armes ses 11 habitants, la famille Abu Snaineh, les laissant sans domicile. Les colons israéliens continuent de terroriser des civils palestiniens, perpétrant depuis le début de l'année 2018 en moyenne cinq attaques par semaine, qui entraînent des blessures ou des dommages matériels.

Pour aggraver une situation déjà affligeante, la Puissance occupante a également continué de violer le caractère sacré et le statut historique de Jérusalem. Le 25 octobre, les forces d'occupation israéliennes ont violemment frappé et arrêté des prêtres coptes à l'entrée de l'église du Saint-Sépulcre à Jérusalem-Est. Alors que l'Église copte est présente en Palestine de manière continue depuis au moins le quatrième siècle et qu'elle est pleinement intégrée au tissu social palestinien, Israël continue de harceler, d'intimider et d'humilier son clergé et ses fidèles. Ces actes font sans aucun doute partie intégrante de l'obstination d'Israël à marteler son idéologie suprémaciste en asservissant tous les non-Juifs vivant sous son contrôle par l'intermédiaire de l'incitation au racisme et d'attaques racistes, comme le montre l'adoption récente par la Knesset de la loi sur la « judéité de la nation », qui prive explicitement tous les non-Juifs de certains droits.

Cette déshumanisation violente se traduit également par les meurtres réguliers de Palestiniens en Cisjordanie, où, rien que la semaine dernière, trois Palestiniens ont été tués : Uthman Ladadweh (38 ans), Muhammad Mahmoud Bisharat (23 ans) et Muhammad Muammar al-Atrash (42 ans).

Dans le même temps, Israël continue d'empêcher la communauté internationale d'être témoin de ses crimes, en déformant en permanence la réalité par sa propagande et en entravant le travail des organisations de défense des droits de l'homme qui recueillent des éléments attestant les violations commises par ses forces d'occupation. Une illustration en a été donnée au Conseil de sécurité lui-même, le 18 octobre, lorsque le directeur de l'organisation israélienne de défense des droits de l'homme Betsalem, M. Hagai El-Ad, a fait l'objet de remarques intimidantes de la part du représentant d'Israël, qui l'a décrit en hébreu comme un « citoyen israélien au service de l'ennemi » et un « collabo ». M. El-Ad s'est également attiré les foudres de plusieurs responsables israéliens, qui l'ont qualifié de « honte », d'« agent de l'étranger », d'« usurpateur » et de « cheval de Troie ». Oren Hazan, un parlementaire appartenant au Likoud, est allé jusqu'à poster une photographie de M. El-Ad sur sa page de médias sociaux, accompagnée de la mention « Recherché mort ou vif ».

Nous demandons une nouvelle fois à la communauté internationale de manifester son soutien aux efforts des militants des droits de l'homme palestiniens, israéliens et autres, en dénonçant ces actes d'intimidation et d'incitation et en répondant aux appels lancés par les organisations humanitaires et les organisations de défense des droits de l'homme pour faire respecter le droit international. Cet appui est indispensable pour mettre fin à l'immense injustice qui touche le peuple palestinien. Il ne suffira pas de faire des déclarations de condamnation : il faut agir concrètement pour mettre fin à l'impunité, protéger les civils et défendre les droits fondamentaux de ces derniers, ainsi que pour préserver les perspectives d'un avenir pacifique et sûr, qui est actuellement gravement mis en péril.

La présente lettre fait suite aux 649 autres que nous vous avons déjà adressées au sujet de la crise qui perdure dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, lequel constitue le territoire de l'État de Palestine. Ces lettres, datées du 29 septembre 2000 (A/55/432-S/2000/921) au 16 octobre 2018 (A/ES-10/798-S/2018/928), rendent compte des crimes commis par Israël, Puissance occupante, contre le peuple palestinien depuis septembre 2000. La Puissance occupante doit répondre de tous ses crimes de guerre, de son terrorisme d'État et des violations systématiques des droits fondamentaux du peuple palestinien, et les auteurs de ces actes doivent être traduits en justice.

Je vous serais reconnaissante de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de la dixième session extraordinaire d'urgence de l'Assemblée générale, au titre du point 5 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadrice,
Chargée d'affaires par intérim
(Signé) Feda **Abdelhady-Nasser**